Mairie de CAMORS

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260720-DEC2026_2007_35-DE

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DECISION N° 2026-20/07-35

Travaux de réhabilitation d'un restaurant scolaire- Avenant n° 07 – Lot 09 « Menuiseries intérieures bois » Entreprise THETIOT

Le Maire,
Vu l'article L 2122-22 (4°) du Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'article L 2122-22 du CGC et la délibération du conseil municipal du 23 juin 2026 déléguant au maire certains pouvoirs pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales,
Vu la décision du Maire n° 2022-09/05-09 confiant le lot 09 « Menuiseries intérieures bois» à l'entreprise THETIOT,
Vu la décision du Maire n° 2024_07/02_03 pour l'avenant n°1,
Vu la décision du Maire n° 2024_25/10_30 pour l'avenant n°2,
Vu la décision du Maire n° 2025_10/02_08 pour l'avenant n°3,
Vu la décision du Maire n° 2025_27/02_08B pour l'avenant n°4,
Vu la décision du Maire n° 2025_20/05_28 pour l'avenant n°5,
Vu la décision du Maire n° 2026_17/06_29 pour l'avenant n°6,

Vu le devis n°DE00003113 en date du 12 décembre 202,5 en plus-value pour la fourniture et la pose d'un bloc porte poussant gauche, y compris béquillage et butoir de porte,
Vu le devis n° DE 0003113 en date du 24 juin 2026, en moins-value pour prestations non réalisées (habillage façade cloison vitrée et meuble vasque bas)

DECIDE

Article 1 : Un avenant n° 07 est signé avec l'entreprise THETIOT ayant son siège social PA du Val d'Oust 56460 LA CHAPELLE CARO pour des travaux supplémentaires liés à la fourniture et la pose d'un bloc porte poussant gauche, y compris béquillage et butoir de porte, &et pour des travaux en moins-value pour prestations non réalisées (habillage façade cloison vitrée et meuble vasque bas)

Montant initial du marché :		71 602,25 € HT
Montant avenant n°01 :	+	1 074,25 € HT
Montant avenant n°02 :	+	1 055,00 € HT
Montant avenant n°03 :	+	1 165,00 € HT
Montant avenant n°04 :	+	720,00 € HT
Montant avenant n°05 :	+	515,00 € HT
Montant avenant n°06 :	+	285,00 € HT
Montant avenant n°07 :	-	1 340,00 € HT

Nouveau montant du marché : 75 076,50 € HT (+4,85%)

Article 2 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché ont été inscrits au budget primitif 2026.

Fait à CAMORS, le 20 juillet 2026

Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

MAIRIE de CAMORS (56 Morbihan)

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260720-DEC2026_2007_35-DE

Mairie de CAMORS

« La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de son affichage. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet) »

Place de la Liberté - 56330 CAMORS – Morbihan – Tél. 02 97 39 22 06 – Télécopie 02 97 39 28 99
E-mail : commune.de.camors@wanadoo.fr – Site Internet : camors56.com